

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance publique du 25 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix-huit septembre 2014, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DUCHÊNE, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés et affichés à la porte de la Mairie le 18 septembre 2014.

Nombre de membres en exercice : 29

Président de séance : Monsieur DUCHÊNE, Maire.

Adjointes présents :

Monsieur LE COZ, Madame FOUCHET, Monsieur GRANVILLE, Madame PENOT, Monsieur DROGUET, Madame DENIGOT, Monsieur QUÉLARD.

Conseillers présents :

Madame CHAUVIN, Messieurs CARPENTIER, CROGUENNEC et GUILLAUME, Mesdames ALBERT, CARIOU et MASSICOT, Monsieur PICHON, Mesdames HURTEL et ABI FADEL, Messieurs HOUSSIN et LE BASTARD, Mademoiselle HALNA, Messieurs GÉRARD et LUGUÉ, Madame TALLEMET, Monsieur PONDARD.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mademoiselle TORLAY, pouvoir donné à Madame PENOT.
Monsieur GUÉRIN, pouvoir donné à Monsieur GÉRARD.
Madame JUHEL, pouvoir donné à Monsieur PONDARD.

Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame EVAIN.

Arrivées en cours de séance :

Madame CHAUVIN.
Monsieur HOUSSIN.

Secrétaire de séance : Monsieur LE BASTARD.

Ordre du Jour

- 1) Comité Technique - fixation du nombre de représentants du personnel - institution du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements.
- 2) Création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) commun entre la collectivité et les établissements rattachés (Centre Communal d'Action Sociale).
- 3) Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) - fixation du nombre de représentants du personnel - institution du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements.
- 4) Vœu en faveur de la réunification administrative de la Bretagne.

Questions diverses.

Le quorum étant atteint, Monsieur DUCHÊNE, Maire, ouvre la séance à 18 heures.

Il présente les excuses des membres du Conseil Municipal empêchés d'assister à cette séance ainsi que les pouvoirs qu'ils ont donnés.

1- Comité technique - fixation du nombre de représentants du personnel - institution du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 32, 33 et 33-1,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment les articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération de la Ville de Redon du 13 octobre 1995 créant un comité technique commun Ville et Centre Communal d'Action Sociale de Redon,

Vu la délibération du Centre Communal d'Action Sociale de Redon du 3 octobre 1995 instaurant un comité technique commun Ville et Centre Communal d'Action Sociale de Redon,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 16 septembre 2014, soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin des prochaines élections professionnelles organisées le 4 décembre 2014,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 163 agents pour la Ville de Redon et 112 agents pour le Centre Communal d'Action Sociale de Redon.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

À L'UNANIMITÉ

FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à cinq (5), et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

DÉCIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités et établissements (Ville et Centre Communal d'Action Sociale de Redon) égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

DÉCIDE le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants des collectivités et établissements (Ville et Centre Communal d'Action Sociale de Redon) en relevant.

2- Création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.) commun entre la collectivité et les établissements rattachés (Centre Communal d'Action Sociale)

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment la création d'un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents, par ses articles 32 et 33-1,

Considérant qu'il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un établissement public rattaché à cette collectivité, de créer un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement, à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents,

Considérant l'intérêt de disposer d'un C.H.S.C.T. unique compétent pour l'ensemble des agents de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que les effectifs d'agents, au 1er janvier 2014, permettent la création d'un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail commun, avec 163 agents pour la Ville de Redon et 112 agents pour le Centre Communal d'Action Sociale de Redon.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE la création d'un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail commun compétent pour les agents de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale de Redon.

3- Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.) - fixation du nombre de représentants du personnel - institution du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements

Intervention de Monsieur LE COZ

"Pourquoi fixer 4 représentants et non 5 comme précédemment ? C'est parce qu'il est toujours très compliqué pour le personnel de se libérer ; il y a quand même des tâches à effectuer. Et les suppléants sont invités très souvent en même temps que les titulaires. C'est surtout aussi extrêmement difficile d'avoir 5 représentants de la collectivité à tout moment. Les syndicats étaient tout à fait d'accord. Cela permet ainsi d'avoir au moins un représentant par service. Ce sont ensuite les organisations syndicales qui détermineront qui siègera. On pourrait n'avoir que des salariés ou que des employeurs, mais ainsi c'est beaucoup mieux."

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 32 et 33-1,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiés,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération de la Ville de Redon du 25 septembre 2014 créant un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun Ville et Centre Communal d'Action Sociale de Redon,

Vu la délibération concordante du Centre Communal d'Action Sociale de Redon instaurant un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun Ville et Centre Communal d'Action Sociale de Redon,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 16 septembre 2014, soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin des prochaines élections professionnelles organisées le 4 décembre 2014,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 163 agents pour la Ville de Redon et 112 agents pour le Centre Communal d'Action Sociale de Redon, et justifie la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à quatre (4), et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

DÉCIDE le maintien du paritarisme numérique au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en fixant un nombre de représentants des collectivités et établissements (Ville et Centre Communal d'Action Sociale de Redon) égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

DÉCIDE le recueil, par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, de l'avis des représentants des collectivités et établissements (Ville et Centre Communal d'Action Sociale de Redon) en relevant.

4- Vœu en faveur de la réunification administrative de la Bretagne

Arrivée de Monsieur HOUSSIN et Madame CHAUVIN.

Lecture de Monsieur GRANVILLE

Intervention de Monsieur GÉRARD

"Quelle est votre position, Monsieur le Maire ? Vous soutenez cette motion ?"

Intervention de Monsieur DUCHÊNE

"Je la propose. J'ai demandé à Émile Granville de la lire. J'y suis effectivement favorable. J'y suis d'autant plus favorable qu'à deux reprises le Conseil

Municipal, auquel j'ai appartenu sous la présidence de Jean-Michel Bollé, d'une part, et de Vincent Bourguet, d'autre part, a déjà prononcé un vœu dans cette direction. Je le propose effectivement à l'approbation du Conseil Municipal."

Intervention de Monsieur GÉRARD

"Alors maintenant que l'on connaît votre position, que l'on voit que c'est un vœu qui est proposé par la majorité, est-ce un vœu à prendre « en paquet » ou est-ce qu'on en discute ?"

Intervention de Monsieur DUCHÊNE

"Je vous ai proposé de parler si vous le souhaitez."

Intervention de Monsieur GÉRARD

"Est-ce qu'on peut discuter sur ce vœu, sur le contenu, proposer des modifications ?"

Intervention de Monsieur DUCHÊNE

"Je vous en laisse la possibilité. Je viens de vous le proposer."

Intervention de Monsieur Gérard

"D'accord. Sur la teneur, on voit bien qu'on est sur un vœu d'opportunité, précipité, puisque je l'ai reçu par mail à 10h25. Heureusement que j'étais au travail sur mon ordinateur, parce que j'aurai pu le découvrir ce soir."

Intervention de Monsieur DUCHÊNE

"Le règlement l'autorise, monsieur GÉRARD."

Intervention de Monsieur GÉRARD

"Oui d'accord, mais je vous dis comment cela s'est fait. Je l'ai transmis immédiatement à mes colistiers. Sur le contenu, sur les attendus, on est quasiment unanimes. On voit bien que le Pays de Redon et Redon souffrent de cet écartèlement administratif. Là-dessus il n'y a pas de divergence. Après, c'est dans le cadre... Je propose des petites modifications. Par exemple au 5ème paragraphe on pourrait remplacer « deux régions administratives » par « deux régions » car actuellement il y a deux régions ! Ensuite au 8ème paragraphe « nécessité de conserver la cohérence... » : je propose plutôt le mot « développer ». On est plus dans quelque chose qui a un objectif de développement, plutôt vers l'avenir que regarder vers le passé. Et puis « demande au gouvernement », je propose de rajouter « aux législateurs », parce que la loi est faite par le législateur. Et puis de supprimer après « région » les mots « pleine et entière » ; cela veut dire que là, on est dans la fermeture.

Enfin « de constituer une région dans le cadre de la réforme » et non pas « de l'application de la réforme ». Ce sont de petites modifications, comme vous le voyez."

Intervention de Monsieur GRANVILLE

"On voit bien le débat que vous sous-entendez dans votre demande de modification. « Régions administratives », ce sont des régions administratives, ce ne sont pas des régions. Il faudrait que l'on fasse un débat sur la réalité historique, culturelle, économique des régions. Là aujourd'hui, ce sont des régions qui ont été établies sans aucun accord des populations et sans aucune demande des populations. Je rappelle aujourd'hui ce que souhaite la population, notamment un sondage LH2 (presse régionale) qui a été réalisé le 3 juillet 2014. Ce sondage donnait pour la région Bretagne administrative, 77 % des gens pour la réunification. En Loire-Atlantique, ce sondage donnait 70 % des gens favorables à la réunification. Et en ce qui concerne les quatre autres départements de la région Pays de Loire, 58% des gens étaient pour la réunification administrative de la Bretagne. Donc, ce qu'il faut prendre en compte, c'est d'abord la volonté populaire et citoyenne à vivre dans la région qu'ils souhaitent démocratiquement choisir.

Ensuite, si on supprime « la Région pleine et entière », évidemment ceux qui voteront pour ce vœu, voteront pour une Bretagne à cinq départements et ne voteront pas pour un Grand-Ouest ni pour la fusion entre la région Bretagne et la région Pays-de-Loire, car aller dans ce sens-là c'est tout simplement faire disparaître la Bretagne. Et ce n'est pas dans le cadre d'une grande région administrative, qu'on pourra véritablement développer notre économie et notre culture. Et faire référence à l'Histoire, faire référence à ce qui existe, ce n'est pas un repli sur soi, c'est aussi une affirmation de soi, pour être plus ouvert sur les autres et aujourd'hui les Bretons n'ont pas de leçons à recevoir en terme d'ouverture sur le monde. On a des tas d'exemples, il y a des tas d'arguments à développer, à vous développer pour dire qu'une Bretagne avec cinq départements est viable et est ouverte sur le monde. C'est une péninsule, c'est une région maritime qui n'a pas de frontière et qui n'aura jamais de frontière. C'est une région française et européenne. Donc aujourd'hui, on ne peut pas modifier votre petite phrase parce qu'on sait très bien, derrière, que vous défendez une région Grand-Ouest. J'ai lu dans la presse votre communiqué et il est clair".

Intervention de Monsieur DUCHÊNE

"Il était opportun aussi".

Intervention de Monsieur GRANVILLE

"Oui, il était opportun aussi. Ce n'est pas de l'opportunité d'actualité ; cette motion, c'est une opportunité dans le sens où aujourd'hui le débat est fort sur cette question. Donc la Ville de Redon se doit de prendre une position. C'est une position qui est dans la continuité des deux derniers mandats d'ailleurs, et d'à peu près 500 communes de Bretagne qui ont voté des vœux identiques. Et on en appelle au gouvernement, parce qu'on sait très bien qu'en fin de compte, c'est le gouvernement qui débloquera le verrou ou conservera ce verrou".

Intervention de Monsieur GÉRARD

"Donc on voit bien qu'on ne peut pas proposer des modifications légères qui ne mettent pas en cause l'économie et qui ont pour objectif que le territoire de Redon soit uni. L'objectif du Conseil Municipal, c'est d'avoir un territoire uni."

Intervention de Monsieur DUCHÊNE

"Écoutez, je ne vois pas ce qu'apportent a priori vos mentions. Émile Granville vous a répondu dans le détail. Les niveaux que vous évoquez, monsieur Gérard, d'interpeller ou de demander au Gouvernement et aux législateurs sont mentionnés par ailleurs dans l'avant-dernier paragraphe. Mais il semble bien, comme le disait Émile Granville, que cette question soit effectivement une question que s'est approprié le Gouvernement actuel. Et appelons un chat un chat. Il n'en reste pas moins que c'est aux législateurs, effectivement, qu'il reviendra de décider des choses. En ce qui me concerne je n'ai pas d'observation et je propose de voter cette motion telle qu'elle a été écrite."

Intervention de Monsieur LUGUÉ

"Pour compléter votre propos, monsieur le Maire, sur l'historique des vœux qui ont été votés en Conseil Municipal, je rappellerai quand même que le 30 janvier 2009, c'était sur notre proposition, nous groupe d'opposition. Voilà, j'espère que mes camarades s'en souviendront aussi. Je suis assez d'accord avec le contenu de ce vœu. Je crois qu'effectivement, comme le disait Émile Granville, il y a un scénario du pire, pour nous, qui serait celui de se fondre, de réunir deux entités administratives et d'avoir à affronter un pays qui n'aurait peut-être même pas de nom, en tous cas, qui n'aurait plus d'identité et pour lequel la culture bretonne n'aurait plus le droit de cité puisqu'elle serait, si elle était reconnue, un peu discriminante, en tous cas considérée comme telle par, peut-être, les tenants de cette nouvelle région. Donc elle n'aurait plus, de fait, d'existence. Pour ma part, c'est le scénario du pire. Alors il y a le scénario qu'on connaît

actuellement et puis après le scénario tendanciel qui est celui de deux entités administratives qui vont trouver leur intersection quelques part à Redon. Et il est vrai qu'il n'est pas souhaitable de rester dans cet état. Effectivement, je partage l'idée qu'il n'y a qu'une seule solution viable à terme, y compris pour les autres départements qui ne sont pas les départements bretons, c'est de retrouver une cohérence administrative. Donc à ce titre, monsieur le Maire, je vous sollicite, parce que l'autre jour il semblerait qu'en Conseil Communautaire, qui me semble être une instance pertinente pour cette réflexion, il n'y a pas eu de vœu d'adopté, aucun vœu n'a été adopté, aucune réflexion n'a été entamée, alors que c'est vraiment le pays de Redon qui se trouve, lui, écartelé entre trois départements et deux régions administratives. Je vous sollicite pour que vous fassiez inscrire, autant que faire se peut, cette question à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire".

Intervention de Monsieur DUCHÊNE

"Très bien, monsieur Lugué, je le ferai".

Intervention de Monsieur LUGUÉ

"Très bien. J'aurai à apporter une éventuelle rectification. Je partage une des remarques de François Gérard, à la fin. Je lis « afin de constituer avec la Bretagne administrative actuelle et le département de Loire-Atlantique une région pleine et entière... » j'aurais mis « une Région cohérente » et, à mon avis, on ne contredit pas le reste. Parce que, effectivement, « pleine et entière » peut donner un sentiment exclusif. Voilà la proposition que je vous fais."

Intervention de Monsieur GRANVILLE

"On joue sur les mots « pleine et entière », on parle bien là de la Bretagne ; « une région cohérente » après on peut discuter sur la cohérence des régions et on pourra toujours nous prouver qu'il est cohérent d'avoir une région plus large que celle des cinq départements. Le terme « cohérent » est utilisée par ailleurs dans différents paragraphes. Je crois que, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur ce vote, il est préférable de garder cette notion de « pleine et entière » qui, je pense, n'a aucune connotation de fermeture sur soi et qui a le mérite de bien dire qu'on vote pour une Bretagne à cinq départements".

Intervention de Monsieur PONDARD

"Je vais rajouter une petite chose sur la dernière phrase, quand vous dites « l'application de la réforme territoriale en cours » aujourd'hui la réforme territoriale n'est pas votée donc on ne peut pas dire « dans le cadre de l'application »."

Intervention de Monsieur GRANVILLE

"Disons alors « future application »."

Intervention de Monsieur PONDARD

"J'enlèverais simplement « application », comme le proposait monsieur Gérard, pour laisser les termes « dans le cadre de la réforme territoriale »."

Intervention de Monsieur GRANVILLE

"L'avantage de garder la formulation initiale, c'est qu'on sent que ce n'est pas fait et qu'il y a une application. Justement l'actualité du vœu fait que la discussion est en cours. Parce que si on met « dans le cadre de l'application de la réforme territoriale », c'est encore pire parce qu'on fait comme si elle existait déjà, or elle est en cours. Donc « dans le cadre de la réforme en cours » c'est une bonne formulation."

Intervention de Monsieur DUCHÊNE

"Le 13 décembre 2002, le Conseil Municipal de Redon, en souhaitant que le débat national sur la décentralisation soit l'occasion d'une réflexion sur l'évolution des régions leur donnant les moyens de faire face au défi de la régionalisation, du développement économique et de la construction européenne, s'engage à soutenir les vœux de réunification de la Bretagne, voté le 22 juin 2001 par le Conseil Général de Loire-Atlantique et le 2 juillet 2001 par le Conseil Régional de Bretagne - s'engageait à favoriser l'unité de la Bretagne avec toutes actions en rapport avec ses mandats. Voilà ce qui avait été décidé en décembre 2002.

Je vous propose de voter cette motion.

Motion en faveur de la réunification administrative de la Bretagne

Rappelant que les manifestations du 19 avril et du 28 juin 2014, qui respectivement ont rassemblé 10 000 et 17 000 personnes à Nantes, auxquelles les associations culturelles bretonnes redonnaises ont largement participé, ont démontré l'importance et la persistance du mouvement populaire en faveur de la réunification administrative de la Bretagne ;

Rappelant les nombreuses enquêtes d'opinion réalisées en Loire-Atlantique et dans le reste de la Bretagne favorables à la réunification ;

Rappelant les nombreux vœux du Conseil régional de Bretagne et de nombreuses communes des 5 départements bretons ;

Rappelant l'engagement des milieux économiques, notamment de l'association Produit en Bretagne qui regroupe 330 entreprises, pour la réunification administrative de la Bretagne ;

Rappelant les complications administratives du Pays de Redon, à cheval sur 2 régions administratives ;

Rappelant la nécessité pour la Ville de Redon et plus largement pour le Pays de Redon d'être en cohérence régionale vis-à-vis des bassins d'activités de Rennes et de Nantes/Saint-Nazaire ;

Rappelant les vœux formulés par le Conseil Municipal de Redon le 13 décembre 2002 et le 30 janvier 2009 pour la réunification administrative de la Bretagne ;

Considérant le débat d'actualité de la réforme territoriale et le choix des découpages régionaux en cours de discussion aux niveaux gouvernemental et parlementaire, et la nécessité de conserver la cohérence économique et l'identité de la Bretagne constituée des 5 départements bretons ;

Le Conseil Municipal de la Ville de Redon, réuni en séance plénière le 25 septembre 2014, demande au Gouvernement de prendre en compte positivement la question de la réunification administrative et politique de la Bretagne afin de constituer avec la Région Bretagne administrative actuelle et le département de Loire-Atlantique une Région pleine et entière dans le cadre de l'application de la réforme territoriale en cours.

LE VŒU EST ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR (5 conseillers ne prennent pas part au vote).

Questions diverses

1) Intervention de Monsieur LUGUÉ

"Je voudrais évoquer ce soir les inquiétudes d'un certain nombre d'acteurs culturels au niveau de la Communauté de Communes. C'est donc au titre de vice-président que je m'adresse à vous ce soir.

On a eu vent, en tous cas dans la presse je crois, que le Groupement Culturel Breton devait, au printemps dernier, quitter ses locaux. J'ai eu l'occasion d'y mettre plusieurs fois le nez, mais malheureusement le Groupement Culturel est toujours dans ses locaux, 6 rue des Écoles, alors qu'il était question que la Communauté de Communes se charge de reloger cette association au Château de Caslou. J'aimerais, monsieur le Maire, que vous nous disiez où en est ce dossier important. Je vais vous dire tout ce que j'ai sur le cœur et vous ferez une réponse globale je pense.

Il y a aussi du côté du Conservatoire la perte d'un demi-poste. Plusieurs associations culturelles, je ne vais pas les nommer, sont en difficulté financière dans le Pays. Donc j'aimerais connaître votre sentiment et savoir si c'est une politique de la Communauté de Communes que de réduire son soutien au monde des associations culturelles. Merci pour votre réponse. "

Intervention de Monsieur DUCHÊNE

"L'Assemblée Communautaire pourrait être celle où ma voix porterait le mieux sur ces sujets.

Vous évoquiez, d'une part le Groupement Culturel Breton et le Château de Caslou, d'autre part le Conservatoire et enfin ce que vous avez dit des associations culturelles et de leurs difficultés et de leurs craintes. Ce sont des sujets très différents en réalité.

Sur le premier sujet, le constat est fait pour le Groupement Culturel Breton, d'une relative insuffisance des espaces où aujourd'hui se trouve le Groupement. Des locaux qui sont vieillis, tout le monde le sait, depuis quelques années. La proposition avait été faite, en son temps à l'occasion de la réflexion qui a conduit aussi à la rénovation de l'ex-école Saint Charles transformée en Maison des Associations, de s'inclure dans le dispositif. Le Groupement faisant part aussi de sa réalité associative variée, qui va, vous le savez comme moi, de l'enseignement musical au travail de collectage, au travail d'édition et de préparation d'évènements culturels et festifs importants sur le territoire. Au regard de cette situation qui n'est pas convenable, au regard aussi de l'activité de cette association, le Groupement Culturel Breton, et de la diversité de ses activités, il me semble effectivement pertinent de pouvoir proposer demain à l'association un espace, des salles qui lui permettent d'offrir son action le mieux possible.

Je fais partie de ceux qui, à la suite de Jean-Michel Bollé, puisque c'est lui qui en avait eu l'idée initialement, à la suite de Jean-Louis Fougère qui, avant la fin de son mandat, avait écrit au président du Groupement son souhait ou sa volonté de voir le Groupement Culturel Breton dans les locaux du Château de Caslou, sont favorables à cette idée.

Il se trouve que la Communauté de Communes a connu ces derniers mois quelques changements qui sont encore en train de se faire : déplacement des personnels dans d'autres locaux, pour l'essentiel aujourd'hui Rue Charles Sillard, qu'il reste à faire et à éclairer les choses. Ce qui permettra, demain je l'espère, au Groupement d'y être et d'y proposer son action en partie, que l'administration du Groupement puisse s'y retrouver et qu'un certain nombre de ses actions puissent aussi s'y faire. C'est ce qui est envisagé et ce qui était vrai avec Jean-Louis Fougère le reste pour moi. Il s'agit effectivement maintenant de construire une réflexion pertinente et cohérente et de la proposer. Sachez que j'y travaille Monsieur Lugué.

Sur le deuxième sujet, vous évoquiez la réorganisation des services du Conservatoire qui a pu se faire, réorganisation induite par des départs de professeurs et voulue par la Collectivité. Vous évoquez un poste, celui de l'animation territoriale de l'enseignement proposé par les dumistes. Cette organisation est assurée par la Collectivité moyennant une réorganisation des services. Mais je veillerai à ce que les choses soient faites de la meilleure des façons.

Quant au troisième sujet, c'est probablement une impression que vous avez. Vous avez évidemment légitimité à dire ce que vous dites, je ne le refuse pas, mais cela me paraît ou confus ou dilué. Il faudrait prendre les choses par le détail et savoir de quelles associations culturelles vous parlez exactement pour que je puisse vous dire des choses assez précises.

Ce que je peux vous dire pour ce qui concerne la Ville de Redon, lors du dernier budget, nous n'avons pas diminué notre dotation en direction des associations. C'est vrai aussi bien pour les associations culturelles et de loisirs que pour les associations sportives. Par ailleurs, pour ce qui est de la CCPR, qui a aussi vocation à aider les structures associatives, j'ai mis en place un dispositif permettant de rationaliser les réponses aux associations, à savoir des dotations de subventions pour la mise en place d'évènements culturels sur le territoire. Alors vous pouvez dire sur ce sujet ce que vous avez dit, vous en avez peut-être le sentiment mais il me semble un peu diffus ou sinon confus s'il n'entre pas dans les détails. On peut dépasser, Monsieur Lugué, sur ce sujet le niveau des impressions. Voilà ce que je peux dire sur les sujets que vous évoquiez.

Le Groupement Culturel Breton, pour le redire synthétiquement, mérite un ou des espaces qui lui permettent son développement et que les espaces et les lieux dans lesquels se trouve le Groupement ne sont pas satisfaisants, j'en conviens.

Sur le deuxième sujet, je vous ai dit qu'effectivement il y avait une réorganisation des services, nécessitée par une réorganisation plus générale des services à la CCPR, qu'elle est en cours, mais que l'organisation du travail des dumistes reste assurée, même si elle a pu être transférée, tout du moins dans l'immédiat.

Quant au troisième sujet, je pense vous avoir dit de façon assez précise ce qui est mon jugement."

Intervention de Monsieur LUGUÉ

"Vous dites que ce que je dis est confus sur un certain nombre de points..."

Intervention de Monsieur DUCHÊNE

"On ne sait pas où ça va. Vous dites « les associations » comme s'il fallait les prendre en bloc. "

Intervention de Monsieur LUGUÉ

"Il y a urgence. Le Groupement Culturel Breton est dans une situation difficile depuis plus de six mois."

Intervention de Monsieur DUCHÊNE

"Monsieur Lugué, la CCPR, puisque vous voulez me faire parler à ce titre et vous voulez faire parler plus le vice-président à la culture que le Maire de Redon, est le principal financeur du Groupement Culturel Breton. Donc je ne vous autorise pas à dire que cette collectivité est dans l'indifférence à l'égard du Groupement Culturel Breton. Pas plus que ne l'est la Ville, qui met à disposition des locaux dont je vous ai dit, et nous en convenons tous, qu'ils ne sont pas satisfaisants."

Intervention de Monsieur LUGUÉ

"Vous connaissez le gain que représente le Groupement Culturel Breton."

Intervention de Monsieur DUCHÊNE

"Comme l'autre sujet tout à l'heure : qui ignore cela, Monsieur Lugué ? Vous voulez vous faire l'avocat de la cause du Groupement ? Mais je pense que beaucoup autour de la table, sinon tous, nous connaissons le travail et la dynamique du travail du Groupement Culturel Breton. J'en suis par ailleurs administrateur et je sais cela. Maintenant nous sommes devant des difficultés, des réalités. Il y a une histoire à tout cela. Les associations, en bonne part, avaient leurs sièges dans le bâtiment Rue des Écoles. Nous avons eu une volonté forte, pendant le mandat précédent, de transformer l'ex-école Saint-Charles en Maison des Associations et nous voyons aujourd'hui que le choix que nous avons fait, avec Vincent Bourguet, était le bon, si j'en crois l'usage qui est fait de cette Maison par les associations. Donc, ne nous dites pas que nous sommes indifférents à l'égard du Groupement. Tout le monde reconnaît la qualité du travail. La Ville, à son niveau, et la CCPR, au sien, sont des soutiens objectifs et réels de l'activité et de l'action générale du Groupement. Alors que d'autres collectivités, Monsieur Lugué, ne le sont pas."

2) Intervention de Monsieur GRANVILLE

"Je voudrais vous donner deux dates de réunion. La Commission Urbanisme et Développement Durable le 20 octobre à 18h00. Vous recevrez les convocations, mais c'est bien de le savoir avant. Puis la Commission Piste Cyclable et Déplacement Doux le 17 novembre à 18h00."

3) **Intervention de Madame PENOT**

"J'aimerais communiquer une information positive pour la Ville de Redon puisque vous savez qu'avant l'été il y avait une fermeture conditionnelle qui frappait l'école Jacques Prévert ainsi qu'une ouverture conditionnelle pour l'école Henri Matisse. Cette fermeture conditionnelle a été annulée puisque la classe est maintenue. C'est avec grand plaisir que nous vous en informons. Il est prévu également une ouverture de classe, non pas à Henri Matisse, puisque les effectifs n'ont pas bougé, mais à l'école Charlie Chaplin avec une cinquième classe".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Le Maire,
Pascal DUCHÊNE